

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

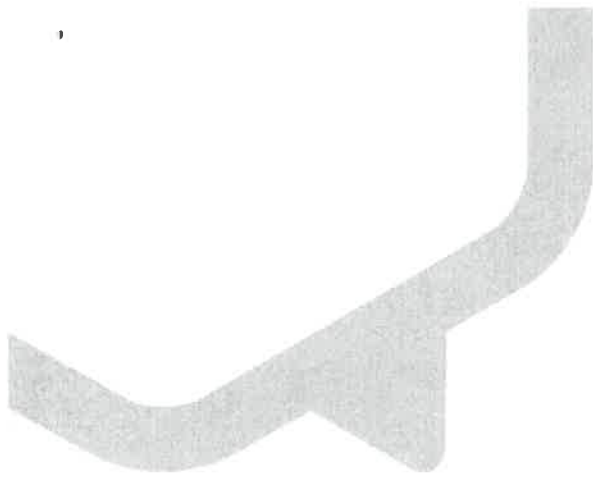
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00664
Numéro SIREN : 479 427 908
Nom ou dénomination : 230 V

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2023 sous le numéro de dépôt 1332



COMPTES ANNUELS

SASU 230 V

14 Rue Nationale

72220 SAINT MARS D'OUTILLE

Exercice du : 01/08/2021 au 31/07/2022

APE: 4321A

SIRET: 47942790800013

**POUR COPIE
CERTIFIEE CONFORME**

F. Galand



VDL CONSEIL

À chaque étape, à vos côtés.

Expertise-Comptable & Accompagnement du dirigeant
5 Rue de Belle Île, 72190 Coulaines
02 43 39 12 39 – coulaines@vdlconseil.fr

Désignation de l'entreprise SASU 230 V		14 Rue Nationale		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		72220 SAINT MARS D'OUTILLE				
SIRET		4 7 9 4 2 7 9 0 8 0 0 0 1 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le 31072022		
				Exercice N-1 clos le 31072021		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012			
		014	016			
	Immobilisations corporelles*	028	030		2 872	
	Immobilisations financières* (1)	040	042		5 535	
	Total I (5)	044	048		8 407	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		257
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	14 708	070	14 708	17 227
		072	33 925	074	33 925	3 630
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	9 646	086	9 646	58 074
	Charges constatées d'avance *	092	094		1 076	
	Total II	096	58 279	098	58 279	80 263
	Total général (I + II)	110	58 279	112	58 279	88 670
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 230	3 230	
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		323	323	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		32 721	31 948	
	Report à nouveau	134			(149)	
	Résultat de l'exercice	136		1 003	20 922	
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142		37 276	56 274	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			324	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		8 019	4 920	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	2 615	12 984	27 152	
	Produits constatés d'avance	174				
Total III	176		21 003	32 397		
Total général (I + II + III)		180		58 279	88 670	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU 230 V		Exercice N clos le 31072022		Exercice N-1 clos le 31072021		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210					
	Production vendue	{ biens services *	} dont export et livraisons intracommunautaires	215	214					
				217	218	151 187	156 647			
					222		(8 410)			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				224					
	Production immobilisée *				226					
	Subventions d'exploitation reçues				230	2 215		2 125		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	153 402		150 363			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		(2 674)			
	Variation de stock (marchandises) *				236		2 674			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	84 104		47 998		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	257		1 889		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	29 694		28 624		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 620		244	2 221		1 889		
	Rémunérations du personnel *				250	24 632		29 045		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	11 090		12 521		
	Dotations aux amortissements *				254	3 018		779		
	Dotations aux provisions				256			1 513		
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	1 952		255			
		260								
Total des charges d'exploitation (II)				264	156 969		124 514			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(3 567)		25 849			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	394		134		
	Produits exceptionnels (IV)				290	21 185		1 500		
	Charges financières (V)				294	27				
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		300	16 806		2 896		
			348							
	Impôts sur les bénéfices *				306	177		3 666		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	1 003		20 922		
B - RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2				312	1 003	314				
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									
	Provisions non déductibles*									
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)									
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optés-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))				249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUID (art. 44 sexdécies)	992	342	
ZFA NG (44. quaterdécies)		345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993		
Zone franche urbaine (44. octies A)		987		Zones de restructuration de la défense (44. terdécies)	127					
dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies I)	655		Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite	641	350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	1 180	354			
				Déficit col. 2						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)									
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :									
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	1 180	372			
				Déficit col. 2						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU230 V				Néant <input type="checkbox"/> *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
	ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406							
	Autres	410		412		414		416							
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426							
	Constructions	430		432		434		436							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 623	442		444	3 623	446							
	Installations générales, agencements divers	450	5 996	452		454	5 996	456							
	Matériel de transport	460	17 990	462	11 417	464	29 407	466							
	Autres immobilisations corporelles	470	2 437	472		474	2 437	476							
Immobilisations financières		480	5 535	482		484	5 535	486							
TOTAL		490	35 581	492	11 417	494	46 998	496							
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Fonds commercial		495		497		498		499							
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506							
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516							
	Constructions	520		522		524		526							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 623	532		534	3 623	536							
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 590	542	285	544	4 876	546							
	Matériel de transport	550	17 990	552	2 207	554	20 197	556							
	Autres immobilisations corporelles	560	970	562	526	564	1 496	566							
TOTAL		570	27 174	572	3 018	574	30 192	576							
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5		Cf. état 2033C-Détail			
		6		7		8		9		10					
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values										
					Court terme *	Long terme									
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %							
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧								
1															
2															
3															
4															
5	46 998	30 192	16 806	21 185	4 379										
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578	46 998	580	30 192	582	16 806	584	21 185	586	4 379	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590		583		594		595				
TOTAL					596		4 379	585	597		599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SASU 230 V** Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	1 950	652		654	1 950	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	1 950	682		684	1 950	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	26 428
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	20 785
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.